

BP JEPS Spécialité « Animateur »

Mention « Loisirs Tous Publics »



Une session axée sur la découverte de méthodes innovantes : Le « aller vers », le pouvoir d'agir des habitants, ALSH émancipateur.

➤ Le métier

La formation, en lien avec le référentiel professionnel du BPJEPS LTP, s'appuie sur quatre missions fondamentales :

- **encadrer tout public dans tout lieu et toute structure** en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vies de ces publics ;
- **mettre en œuvre un projet d'animation** s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- **conduire une action d'animation** dans les champs du « Loisirs Tous Publics » et de la direction d'ACM ;
- **mobiliser les démarches d'éducation populaire** pour mettre en œuvre des activités d'animation : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et des activités physiques de loisirs.

Pour les dispenses, les équivalences et les débouchés, veuillez consulter ce document : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160718modif_bp_4_ltp.pdf

➤ Où s'exerce-t-il ?

L'animateur(trice) LTP peut relever de tous les types de statuts : salarié(e) du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.

L'emploi est exercé par des femmes et des hommes travaillant majoritairement à temps plein. L'activité professionnelle s'est longtemps exercée surtout durant les périodes de vacances scolaires, mais il est observé une forte augmentation de l'activité, dans tous les temps périscolaires, dans certains emplois et, toute l'année, dans d'autres. Ces professionnels sont également amenés à intervenir selon des horaires atypiques (en soirée et en week-end). Ils travaillent majoritairement en équipe.

➤ Conditions d'accès à la formation

Le(la) candidat(e) doit être **âgé(e) d'au moins 18 ans**.

Il(elle) doit être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- . « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « Attestation de Formation aux Premiers Secours » (AFPS) ;
- . « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- . « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- . « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- . « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (STT) » en cours de validité.

Il(elle) doit être capable de justifier d'une **expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe, d'une durée minimale de 200 heures, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.**

Est dispensé(e) de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures mentionnée à l'annexe IV, le (la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante : BAPAAT, CQP « animateur périscolaire », BAFA, BAFD, BAC Pro. « Service de proximité et vie locale », Baccalauréat professionnel agricole (toute option), Brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option), BP JEPS.

➤ Épreuves de sélection

- Une **épreuve écrite** de 2 heures, sur un sujet en lien avec l'animation permettant d'évaluer les connaissances en animation et la capacité à organiser ses idées à l'écrit et à les argumenter.
- Un **entretien de sélection** destiné à repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, l'expérience en animation, le financement prévu et la situation d'alternance.

➤ Contenu de la formation

Les contenus des **4 Unités Capitalisable** sont dispensées sur 686 heures en organisme de formation et au minimum 956 heures en structure d'alternance.

	En OF	En structure
UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	158	126
UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	158	315
UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du LTP et de direction d'ACM	158	270
UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du LTP	179	245
TOTAUX	653	956

Dans ce cursus nous proposerons des contenus liés au « aller vers », au « pouvoir d'agir » des habitants, et à « ALSH émancipateur ».

➤ Coût

Devis établi en fonction des profils, nous consulter.

➤ Certification

- ✘ La **validation des 4 Unités Capitalisables** se fait au cours de la formation sous forme de :
 - réalisation de dossiers,
 - soutenances orales,
 - évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain.
- ✘ **Pour chaque épreuve**, les membres des commissions transmettent des documents d'évaluation au jury régional BPJEPS « Loisirs Tous Publics » afin que celui-ci puisse statuer

Contact au CPA Lathus

. Claudie GIRAULT
Secrétaire du Service Formation
Qualifiante en Animation
05.49.91.87.14
formation@cpa-lathus.asso.fr

Olivier Picard, référent « handicap »
o.picard@cpa-lathus.asso.fr



À savoir

Code RNCP : 28557
Siret : 331 320 507 000 14
Code du diplôme : 44633523
N° de déclaration organisme de formation : 54 86 00 202 86

Formation
soumise
à habilitation
DRAJES

Sur les 7 stagiaires présentés, tous sont titulaires du diplôme. Un an après la fin de la dernière session de formation, 4 stagiaires sur 7 sont en CDI, 1 est en CDD, 1 est en formation et 1 dont nous sommes sans nouvelle.

